



Monsieur
Laurent Rochat
Secrétaire de rédaction
« La Côte »
rue de la Colombière 12
1260 Nyon

Lausanne, le 10.06.02

« L'accusé est assez rusé pour se défendre »
(Votre article du 06.06.02, page 15)

Monsieur,

Nous vous prions de publier ce qui suit comme courrier des lecteurs, et nous vous en remercions d'avance.

Il y a eu des aveux rapidement rétractés. Ce constat est en contradiction avec le titre. Un accusé rusé n'avoue jamais.

Cependant, nous sommes consternés d'apprendre que ce procès, basé essentiellement sur des indices, et où l'accusé risque d'être condamné à une longue peine de prison sur la base de l'intime conviction du juge, est présidé par le « Juge » Pierre-Louis Cornu.

Cornu a été le sujet d'un reportage de 27 minutes, le 15.06.00 dans le cadre de l'émission « Temps présents ». Le journaliste José Roy a démontré l'abus de pouvoir sans scrupule de cet homme de loi en développant le cas de Simon Borno. Pour le surplus, une plainte pénale a été déposée le 01.07.01 contre Cornu pour abus de pouvoir. Entre autre, Cornu a remis en juin/juillet 2000 des documents de la 2^{ème} guerre mondiale, volés au Vatican, au Nazi suisse survivant Otto Gehring, au lieu de les restituer à son propriétaire légitime. Il y a des fortes présomptions que Cornu s'est laissé corrompre à plusieurs reprises. Cette plainte n'a pas été instruite à notre connaissance !

APPELL AL PIEVEL
APPELLO AL POPOLO
APPEL AU PEUPLE
AUFRUF ANS VOLK

CCP 17-791540-8
CCP 17-655794-4
Case postale 24
CH-1001 Lausanne
Fax : 021 329 02 34
Mobile : 078 – 641 99 96

Internet : appel-au-peuple.org

Nous ignorons si l'accusé de ce procès est innocent ou coupable. Cependant, il a droit à un procès équitable. Manifestement, ces conditions ne sont pas réunies, puisque le procès est présidé par un magistrat indigne.

Il y a donc un grand risque de crime judiciaire, c'est-à-dire une condamnation d'un innocent à une longue peine de prison pour assassinat en absence de preuve. Dans ce cas, la victime n'aura pratiquement aucune chance d'obtenir justice. Le mécanisme des recours est détruit. Les Juges cantonaux vaudois et fédéraux couvrent aveuglément les lères instances moyennant des mensonges.

Nous aimerions prendre contact avec le justiciable en question et nous vous prions de nous communiquer ses coordonnées.

Avec nos sentiments les meilleurs

Gerhard Ulrich, Président

Liliane Antille, Secrétaire